

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

64/III du 24/01/84
DEFENSE N° /MTPS.DGTFP.DFP.22024/07

Portant intégration et nomination de Monsieur
AHONGA Gation dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I du Personnel Diplôma-
tique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 61/143 du 27.7.1961 portant ordonnance des cadres
du Personnel Diplomatique et Consulaire;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 4483/MEN-DGEOC-DOE du 3.9.1983 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'inté-
ressé;

(/u le Protocole d'Accord du 5/6/70 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS ;

DECRETE :

.../...

YH

ARTICLE 1.- En application des dispositions combinées du décret n° 61/143 du 27/7/1961 et du Protocole d'Accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur ANONKA Gation, né vers 1950 à Kabaniana-Kellé, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) spécialité : Droit International, obtenu à l'Université d'Etat de Kiev (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères./

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

Pierre NZE.-

Le Ministre du Travail et
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSICHA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTTF/DFP
DFP.BST
DGB
DCF
MAE
INTERESSE
DOSSIER
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
1
3
2.-